SERMON

Prononcé en

L'Eglise de la Savoye,

PAR

ISAAC DUBOURDIEU

Ministre du Saint Evangile,

Le 29 de May, jour de la Naissance & du Rétablissement du Roy.

8



Se Vendent chez Jean Cailloüé, Libraire dans le Strand, au Long d'Exetre Exchange vis à vis la Savoye à Londres.



Au ROY.

SIRE,

Vous avés eu la bonté de recevoir dans vos Estats un grand nombre de réformés, qui ne trouvoient pas dans la France le repos de leur conscience. Ils sont maintenant heureux, SIRE, *sôus la protection de vôtre Majesté. Et parceque leurs ennemis viennent les noircir par leurs calomnies dans leur azile, il leur est important,* SIRE, *que Vôtre Majesté connoisse le fond de leur Ame. Puisque j'ay l'honneur d'être du nombre de ces réfugiés qui reçoivent tous les jours les témoignages de vôtre bonté Roiale, il est juste,* SIRE, *que je fasse connôitre à tout le Monde les sentimens de nos Eglises désolées sur l'obeissance que l'on doit aux*

Puissances souveraines. Je les ay exprimés dans ce Sermon, comme je les ay appris dès mon enfance, comme je les ay veu pratiquer à nos troupeaux, comme je les ay enseignés long temps, & comme je les ay leûs dans la parole de Dieu. Et ainsi Vôtre Majesté, SIRE, *nous fera justice, si elle est persuadée qu'elle n'a pas de plus fideles sujets que nous, que nous n'avons ni biens ni vie que nous ne soions prets d'emploier pour son service, & que nous presentons à Dieu continuellement nos prieres pour la longueur des jours de Vôtre Majesté pour la gloire de son nom & pour la prosperité de ses Estats. C'est particulierement le voeu tres-passioné de celuy qui est avec un profond respect,*

SIRE,

De Vôtre Majesté

Le tres-humble, tres-fidele & tres-obeïssant Sujet & Serviteur,

Dubourdieu.

SERMON

Sur ces PAROLES,

Que toute ame soit sujette aux Puissances Superieures. Car il n'y a point de Puissance si non de par Dieu, & les Puissances qui subsistent sont ordonnées de Dieu, Rom. 13. 1.

CE jour est un jour de réjouissance publique. C'est le jour de la naissance du meilleur des Rois, du plus chrêtien des Rois. C'est le jour du rétablissement d'un monarque qui est l'azile des persecutés, & le refuge des oppressés, ce méme jour, pour ainsi parler, la veu naissant dans le berceau, & rénaissant sur le throne. Ce soleil a été éclipsé durant quelque temps par l'interposition d'une funeste comete, envelopé dans un nuage noir & affreux: mais la providence du ciel aiant dissipé la comete, & écarté le nuage, cet estre a répandu par tout les rayons de sa sagesse de sa bonté, de sa generosité, de toutes les vertus chrêtiennes, morales & politiques. Réjoüissés vous isles, mers, villes, campagnes, rivieres, montagnes, valées: voicy vôtre David qui aprés avoir esté exilé

exilé dans les deserts & parmy les Philistins est remonté sur le throne de ses peres. Et vous Chrêtiens, qui aprés avoir été agités de la tempeste, avés rencontré un port asseuré, qui joüissés avec tant de douceur & de plaisir des faveurs de ce grand Prince, comme si vous retrouviés vostre patrie dans ses estats, rendés graces à Dieu avec chant de thriomphe, pour une naissance si heureuse, & un rétablissement si glorieux. Cette joie doit estre accompagnée d'une fidele obeissance, & d'une parfaite soûmission aux ordres de sa Majesté: & afin que vous sachiés toute l'étendue de ces devoirs, nous vous exposerons ces paroles de St. Paul: Que toute ame soit sûjette aux Puissances Superieures; car il n'y a point de puissance; sinon de par Dieu, & toutes les Puissances qui subsistent sont ordonnées de Dieu.

L'Apostre avoit expliqué dans le Chapitre précédent les devoirs de la morale Chrêtienne. Dans ce Chapitre il enseigne les devoirs de la Politique Chrêtienne. Ces devoirs sont de deux sortes, les uns regardent les Puissances Superieures, les autres regardent les particuliers; l'Apostre expliquera la Justice qu'un particulier doit rendre a un particulier. Il commence de recommander les devoirs envers les Puissance Superieures, disant; que tout ame soit sûjette aux Puissances Superieures, car il n'y a point de Puissance sinon de par Dieu, & les Puissances qui subsistent sont ordonnées de Dieu.

St. Paul a eu plusieurs veuës, quand il commande de s'assûjettir aux souverains. Premierement il savoit que les ennemis des Chrêtiens sous ombre, qu'ils établissoient le regne Spirituel de Jesus Christ, les accusoient de s'opposer aux ordonnances des Empereurs & de récognoistre dans le monde un autre Roy que César. C'est l'accusation formelle que les Juifs de Thessalonique intentent contre St Paul au Chapitre 17 des Actes.

C'est

C'eſt pour quoy l'Apôtre a voulû diſſiper cette noire calomnie en traitant amplement de l'obeiſſance que nous devons aux ſouverains. Il ſavoit que la plus part des Apôtres eſtoient de Galilée, & que les Galiléens eſtoient infames à Rome, a cauſe de leurs ſéditions & de leurs revoltes; parceque Judas le Gaulonite, qui aſſembla une grande armée, & qui donna des affaires aux Romains, eſtoit Galiléen. C'eſt pourquoy l'Apôtre veut effacer tous les préjugés que l'on eût peu concevoir contre la Religion Chrêtienne en commandant avec tant de ſoin la ſûjettion aux puiſſances Superieures. D'ailleurs les Juifs étoient ennemis du nom Romain; ils ne pouvoient porter le joug de la domination des Céſars; ils ſe ſoulevoient à toutes les occaſions. St. Paul, ſachant qu'une partie des fideles, qui avoient embraſſé l'Evangile eſtoient de la nation Judaique, pour les guerir de la prévention, & de l'entétement, qui pouvoit encore leurs reſter, explique avec tant d'application la ſoûmiſſion que nous devons aux ſouverains, commençant ce traitté par ces paroles; Que tout ame ſoit ſûjette aux Puiſſances Superieures. Car il n'y a point de Puiſſance ſinon de par Dieu, & les Puiſſances, qui ſubſiſtent, ſont ordonnées de Dieu.

Sur ces paroles nous avons a examiner premierement le commandement de l'Apôtre, & enſuite la raiſon du commandement.

Le commandement de l'Apôtre eſt exprimé en ces mots; Que toute ame ſoit ſûjette aux Puiſſances Superieures. Sur ce commandement Conſiderons premierement, quelles ſont ces Puiſſances Superieures, ſecondement quelle eſt la ſûbjettion, qui leur eſt deuë, en troiſieme lieu les perſonnes qui ſont obligées de la rendre.

Le nom, que nous avons traduit, par celuy de Puiſſance, eſt ſouvent employé dans l'Eſcriture pout ſigni-

fier

fier les Anges. C'eſt ainſi que St Paul dit, au premier des Ephéſiens *que Jeſus Chriſt a été eleué au deſſus de toute principauté & Puiſſance*, & au premier des Coloſſiens que *Jeſus Chriſt a crée les choſes inviſibles les thrones, les Dominations, les Principautés, & les Puiſſances.* Et St. Pierre au chapitre 3 de ſa premiere Epiſtre, que *les Anges, les Puiſſances & les vertus ont eſté aſſüietties à Jeſus Chriſt.* Mais ce terme eſt auſſi employé dans l'eſcriture pour répréſenter les Puiſſances de la terre, comme quand, Jeſus Chriſt dit à ſes diſciples au 12 de St. Luc qu'ils *ſeront menés, aux Magiſtrats & aux Puiſſances.* St. Paul ne nous permet pas de douter qu'il prene le mot de Puiſſance dans nôtre téxte en un autre ſens, puis qu'il donne le nom, des Princes à ces Puiſſances ſuperieures, qu'il déclare que Dieu leur a mis l'Epée à la main pour la punition des méchans, puis qu'il ordonne de leur payër le tribut. Les Puiſſances de la terre ſont de deux ſortes, ou ſouveraines ou ſubalternes, ou ſupremes ou ſoûmiſes L'Apôtre ne parle pas maintenant des Puiſſances inferieures. Ce n'eſt pas que nous ne devions leur obeïr: mais puiſque nous ne devons rendre cette obeiſſance aux Magiſtrats que parce qu'ils ſont les Lieutenans du ſouverain, qu'ils répréſentent ſa perſonne, qu'ils portent ſes ordres, qu'ils jugent en ſon nom, qu'ils brillent de ſes rayons, comme autant d'Etoiles qui empruntent leur lumiére du Soleil. L'Obeiſſance que nous leur rendons ſe reduit à celle que nous devons aux monarques. C'eſt pourquoy St. Paul ſe contente de nous commander d'eſtre ſûjets aux Puiſſances ſuperieures, c'eſt a dire aux puiſſances ſouveraines. Car le terme de l'Original ſignifie les puiſſances qui ſont éminentes & ſu-
Simplicius. premes. C'eſt ainſi que ce terme a eſte employé par un Philoſophe pour repréſenter la cauſe premiére & ſouveraine du monde. Et je ne doute pas que

ce

ce ne ſoit en ce ſens que St. Paul prend ce mot au chapitre 2 de la premiere à Timothée, quand il nous commande *de prier pour les Rois & pour tous ceux qui ſont conſtitués en dignité ſouveraine*, c'eſt adire les magiſtrats ſouverains des republiques. St. Pierre ne laiſſe aucun doute ſur l'Intelligence, de ce terme, diſant au chapitre 2 de ſa prémiere Epitre, *rendez vous ſûbjects a tout ordre humain, ſoit au Roy comme a celuy qui eſt par deſſus tous, ſoit aux gouverneurs.* Quand il dit que le Roy eſt par deſſus tous, il ſe ſert de la façon de parler de nôtre texte, ou il dit que toute Ame ſoit ſûjette aux Puiſſances Superieures. Il parle en Général des Puiſſances Superieures, parceque les Puiſſances Souveraines ſont de pluſieurs ſortes. Il y a des Monarques, il y a des Republiques, il y a des Roys qui regnent par droit de naiſſance, d'autres par droit d'Election, & d'autres par droit de conquête. Et entre les Republiques, il y a des Ariſtocraties, & des Democraties; De quelque ſorte que ſoient les Puiſſances, il faut leur obeir: que toute Ame ſoit ſubjette aux Puiſſances Superieures, &c.

Cette ſûjettion a pluſieurs parties. La Premiére c'eſt l'approbation du coeur & un acquieſcément de l'ame par lequel on reconnoit pour légitime l'autorité du ſouverain. Car puiſqu'il eſt l'ouvrage le plus glorieux de la providence, l'image la plus achevée de la grandeur de Dieu, un aſtre tout brillant des raions de ſa majeſté, qui nous rend en quelque façon, la divinité viſible, ſelon ce témoignage du Propheté, *jay dit vous* Pſal. 82. 5.
étes Dieux; qui refuſera de reconnoître cette authorité ſouveraine?

La ſeconde partie de cette ſujettion c'eſt l'amour. Car, le Prince eſtant l'image du Grand Dieu, comme nous venons de dire, le méme principe qui nous oblige d'aimer Dieu de toute nôtre penſée, nous engage a aimer le portrait ou nous voions éclater ſes perfections.

 Qui

Qui n'aimera ce soleil qui verse continuellement des raïons salutaires & des influences favorables? qui n'aimera ce glorieux canal par lequel Dieu se communique aux hommes & fait couler sur eux ses benedictions?

La troisiéme partie de cette sujettion, c'est la crainte. Car nous devons craindre le monarque, puis qu'il est revêtu des rayons de la Divinité, & que le Roy des Roys luy a mis l'Epée en la main pour la punition des coûpables. Nous ne devons jamais penser à luy, sans estre saisis d'un profond respect: Nous ne devons jamais parler de luy, qu'avec une singuliere réverence;

La quatriéme partie de cette sujettion, est l'obeissance, le Roy est le Legislateur & le Juge de son peuple. La Puissance de donner des loix, & de rendre des Jugemens est inseparable de la Royauté. De la vient que dans l'Ecriture juger & regner est une même chose, si les Magistrats font des loys & rendent des jugemens, c'est parce que le Prince leur à communiqué quelques raïons de sa Majesté, & qu'ils répresentent sa personne. Cette obeissance ne doit rien avoir de forcé. Il faut que le cœur obeisse aussi bien que le corps; il faut obeïr franchement & avec plaisir, sachant que c'est une chose tres agreable à Dieu, de la vient, que l'Apostre nous commande en ce Chap. de rendre cette obeïssance, *non seulement pour la Crainte, mais aussi pour la Conscience.*

La cinquieme partie de cette sujettion est le payement des tributs. C'est dans cette veuë que Jesus Christ dit, *rendez a César, ce qui appartient César*, & St Paul en ce Chap. Nous ordonne *de rendre à tous, ce qui leur est deu, à qui le tribut, tribut, à qui le pêage, le pêage*; le Monarque est obligé à faire de grandes dépenses pour entretenir sa grandeur, & ses Armées, pour récompenser les services de ses fidelles serviteurs. Les sujets ne sont ils pas obligés a contribuër pour cela ce qu'ils pourront? ils ne sont pas seulement obligez à employer leurs biens,

ens, mais auſſi leur ſang & leur vie pour le ſervice de leur Prince.

Mais, on fait quelques demandes ſur cette ſûjettion que nous devons aux Puiſſances Superieures. On demande premierement: Si nous ſommes obligés d'obeir à un Prince Païen, ou Mahometan, à un Prince engagé dans une fauſſe Réligion. Je répons que, ſi ce malheur nous arrivoit, nous ſerions obligés à luy obeir. C'eſt ainſi que Jeremie exhorte les habitans de Jeruſalem à obeir au Roy de Babilone qui eſtoit Païen, que Ezechiel, Daniel, Eſdras, Nehemie, Zacharie, Sophonie, Malachie, ont obey & ont exhorté d'obeir, aux Roix des Chaldéens, des Medes & des Perſes. Tous les Empereurs Romains ont eſté Païens juſques au grand Conſtantin, mais les Chrétiens leur ont tres fidelement obey. Noſtre Texte décide nettement la queſtion. Quand St. Paul écrivoit aux Romains, Neron eſtoit ſur le Trône, qui eſtoit un Prince Païen & St. Paul dit que toute ame ſoit ſûjette aux Puiſſances Superieures.

Secondement, on demande s'il faut obeir à un Prince quand il eſt dévenu crüel & tiran; Je répons qu'il faut luy obeir, parce que le Prince ne doit répondre de ſes actions qu'à Dieu. C'eſt ainſi que les Juifs ont obey à Manaſſé, dont la tirannie eſtoit ſi grande qu'il faiſoit couler des ruiſſeaux de ſang par les ruës de Jeruſalem. Nebucadneſar avoit changé la Ville & le Temple de Jeruſalem en un tas de cendres, & emmené captifs les habitans; Mais les Prophetes commandent de luy obeir; les premiers Chrétiens ont obei fidelement, aux Domiçiens, aux Commodes, aux Heliogabales: & l'Hiſtoire leur rend cette loüange, que dans aucune conſpiration de celles qui ont eſté faites contre les Tirans, il ne fut jamais trouvé aucun Chrétien; Noſtre Texte décide encore clairement cette queſtion,

lors que St. Paul écrivoit aux Rom. Neron, ce Monstre de la Nature, le plus inhumain de tous les Tirans, ténoit l'Empire ; Neantmoins l'Apostre dit que tout ame soit sûjette aux Puissances Superieures.

En troisiéme lieu, on demande s'il faut obeir à un Prince quand il est dévenu Persécuter. Je répons qu'il luy faut obeir. Les premiers Chrétiens ont rendu une fidelle obeissance à Domicien, à Trajan, à Severe, à Decie, à Diocletien, à Maximinien, à Galerien, à Licinius, à tous ces implacables Ennemis, à tous ces sanguinaires, oppresseurs des Chrétiens. Et il ne faut pas alleguer contre cela, qu'ils ne pouvoient pas secoüer le joug de leur servitude. Car au temps de l'Empereur Diocletien, les trois quarts de l'Empire estoient Chrétiens. S'ils eussent eu l'Esprit de révolte & de soûlevement, il leur estoit facile de renverser l'Empereur & l'Empire. Mais nostre Texte décide encore nettement cette question : Neron, a esté un des plus cruels Persecuteurs : il faisoit allumer le feu en divers quartiers de la Ville, afinque les Chrétiens fussent accusés, d'avoir allumé ce feu & ensuite exposez aux tourmens : Il faisoit enveloper un Chrétien vivant de cire, de graisse, de poix, de resine, de toutes les matieres combustibles, afinque le pauvre Martir seruit de flambeau & se consumat peu apeu.

Cependant, c'estoit Neron qui estoit Empereur, lors que St. Paul escrivoit aux Romains, *Que toute ame soit sujette aux Puissances Superieures.* Quand le Prince est devenu Persecuteur, le fidelle n'a point d'autre remede que la fuite ou le Martire, il doit glorifier son Dieu, par une patience invincible, par une perseverance inébranlable, il doit génereusement signer de son sang, l'Evangile de Jesus Christ, *Icy est la patience des Saints.*

En

En quatrieme lieu on demande, s'il faut obeir à un Prince, quand il est heretique; Je repons qu'il faut obeir à un Prince heretique. Car s'il n'est pas permis de se soûlever contre un Prince, Payen, Tiran, Persécuteur, il ne sera pas permis non plus de se soûléver contre un Prince héretique. Les premiers Chrétiens ont appuyé cette verité par leur exemple, lors que Constantius devint Arien, il ny eut aucune révolte dans aucune Province de l'Empire, pour le fait de la Réligion. L'Empereur Valens n'estoit pas seulement Arien, mais aussi un des plus crüels Persécuteurs qui ait jamais eté: Il étoit facile aux Ortodoxes de secoüer le joug de ce Prince heretique; mais ils aymoient mieux souffrir les inhumanités les plus barbares, que de noircir leur sainte Réligion par aucune Sédition, Icy *est encore la patience des Saints.*

En cinquiême lieu, on démande s'il faut obeir à un Souverain, quand il commande des choses contraires aux ordonnances de Dieu. Je répons avec les Apôtres qu'alors il vaut mieux obeir à Dieu, qu'aux hommes; si un pére commande à son fils de tuer ou de dérober; ce fils doit répondre avec respect. Dieu est vôtre pere & le mien: il m'a deffendu ces crimes, il vaut mieux obeir à Dieu, qu'aux hommes. Si un Maître commande à son Esclave d'assassiner ou de rendre faux témoignage; il doit répondre avec humilité: Dieu est nôtre Maistre commun, ils vaut mieux obeir à Dieu, qu'aux hommes: Si un Governeur de Province nous veut solliciter à la révolte; nous luy devons répondre, Dieu & ma conscience m'engagent au service du souverain & vous n'avés aucun pouvoir de me commander que celuy que vous tenés du Monarque.

Si le Prince commande de servir les Images, d'adorer les Saints, de se prosterner devant l'hostie, il

faut

faut répondre genereusement, Il vaut mieux obeir à Dieu, qu'aux hommes. Mais ce refus doit estre fait, avec douceur, & avec reverence, sans perdre le respect qui est deû à la Majesté du Prince. *Icy est encore la Patience des Saints.*

Cette obeissance doit estre rendüe par toutes sortes de personnes sans aucune Exception : Car l'Apostre dit : *que toute Ame soit sûjette aux Puissances Superieures.* Toute Ame signifie toute personne, par une façon de parler empruntée des Hébreux, comme quand il est dit, *que soixante six Ames descendirent avec Jacob en Egipte.* Toute personne donc doit étre sûjette aux Puissances Superieures, soit l'Apôtre, soit le Prophete, soit le docteur, soit le Pape, soit les Cardinaux soit les Archevêques, soit les Evêques. Il y à un grand peuple dans l'Eglise Romaine qui se veut exempter de cette sûjettion. Le Pontife de Rome prétend d'étre au dessus des Empereurs & des Roix de la terre, & se vante de les pouvoir déposer, & de dispenser leurs sûjets du serment de la fidelité qu'ils luy ont Jurée, & de mettre les Royaumes à l'Interdit. Les Cardinaux, les Archevêques, les Evêques, les Prestres, & les Moines, sont engagéz par serment d'étre fidelles à leur Pontife. Chose Etrange que le Pape avec cet Esprit de rebellion, oze prendre la qualité de Successeur de St. Pierre, qui commande avec tant de soin d'obeir aux Rois & aux Gouverneurs, oze prendre la
1 Pi. 2. qualité de Successeur de St. Paul qui dit en nôtre texte que toute Ame soit sûjette aux Puissances Superieures. St. Paul a pris plaisir dans son expression, de se servir de la maniere de parler des Hébreux, en disant que toute Ame soit sûjette, pour nous apprendre que l'obeissance que nous rendons aux Souverains ne doit avoir rien de contraint, ni de dissimulé, qu'elle doit procéder du cœur & de l'Ame,

que

que nous devons assujettir non seulement nos corps, mais aussi nos Ames.

La raison par laquelle St. Paul prouve que nous devons obeir aux Puissances Superieures, est énoncée en ces mots, car il n'y à point de Puissance sinon de par Dieu, *& les Puissances qui subsistent sont ordonnées de Dieu.* Ou l'Apôtre nous dit premierement qu'il n'y à point de puissance sinon de par Dieu, secondement, que les Puissances qui subsistent son ordonnées de Dieu.

Il n'y a point de Puissance, sinon de par Dieu agissant par le cours de sa Providence. Car soit que les Princes Regnent par les droits de la Naissance, soit par le droit de l'Election, soit par le droit de la Conquêste, c'est toujours le grand Dieu qui les à établis. *C'est de par moy que le Roix Regnent, & que les Seigneurs administrent la Justice,* dit la Souveraine sapience au 8. des Proverbes. St. Paul suppose donques cette providence Infinie de Dieu, qui tient le timon de l'univers qui conduit tous les événemens du monde, qui met en train les causes secondes, & qui meine toutes choses par des routes Imperceptibles à la fin à la quelle il les a destinées, C'est cette Providence qui brise les Couronnes, qui fracasse les Sçeptres, qui renverse les trônes, quand elle est courroucée C'est cette providence qui réleve les trônes, qui met la Couronne sur la téte, & le sçeptre à la main. *Car il n'y à point de Puissance sinon de par Dieu.* Il y a trois principaux ouvrages de la Divinité, la Nature, le Genre humain, & l'Eglise, Dieu a donné à la Nature le soleil qui en est comme le Roy & comme l'Epoux, pour parler avec le Roy Prophéte. Car c'est le soleil qui répend sur elle sa lumiere, & ses Influénces, qui la remplit de joie par son aproche, & la couvre de tristesse, par son Eloignement, qui la met en Action par son Efficace, soit Psal. 19.

qu'il

qu'il face luy même le tour des autres Spheres, soit que les autres Spheres tournant autour de luy. Pour l'Eglise, Dieu luy à donné pour ses Conducteurs *les Prophetes, les Apôtres, les Evangelistes, les Past urs, les*
Ephes. 4. *Docteurs, pour l'assemblage des Saints, pour l'oeuvre du Ministere, pour l'Edification du Corps de Christ.* Pour le genre humain, Dieu luy a donné les Roix & les autres Puissances Souveraines pour le gouverner, & pour luy procurér la tranquilité & le bonhenr.

En cela Dieu a temoigné un singulier amour pour le genre humain. Aussi St. Paul êcrivant à Tîte, attribüe à Dieu la Philantropie, c'est à dire l'amour pour les hommes: Au commencement du Monde, il n'y avoit point d'âutres Souverains que les Peres, parce que la corruption de la Nature humaine ne s'estoit pas encore débordée; Mais apres que cette corruption a ouvert ses bondes, & rompu ses digues, il a esté nécessaire que la providence de Dieu établit les Roix pour arrester le débordement de la Nature humaine. Helas! que seroit ce de la soçieté des hommes, sans l'Autorité des Puissances Souveraines? Ce seroit une soçieté de vôleurs & de Brigands: une societé d'Ours, de Lyons, de Tigres, & de bestes les plus sauvages. Puis donc que le bon Dieu, n'à établi les Souverains que pour le bien de la soçieté des hommes, *ne faut il pas que toute Ame soit sûjette aux Puissances Superieures?*

L'Apôtre adjoute que les Puissances, qui subsistent sont ordonnées de Dieu. Les Puissances qui subsistent, c'est à dire les Puissances légitimes, car c'est ce que signifie le terme de l'Original dans les Auteurs grecs les plus purs & les plus élegans; C'est ainsi que Platon apelle une autorité légitime, une autorité qui est: Et Sophocle nomme les Puissances légitimes, les Puissances qui sont, & Aristophane dit, un esclavage

qui

qui est pour dire un esclavage légitime; & un discours qui est pour dire un discours légitime; Et Démostene âpelle les causes frivoles & nullement légitimes, des causes qui ne sont point. *Ainsi ces paroles de St. Paul les Puissances qui sont, sont ordonnées de Dieu*, signifient les Puissances légitimes sont ordonnées de Dieu. Les Puissances qui ne sont pas légitimes, comme la Puissance des voleurs & la Puissance des usurpateurs sont ordonnées par les Démons: Et Dieu quand il est courroucé, les permet comme des pestes, des tempestes, & des ëmbrasements, pour punir l'Insolence, & l'ingratitude du peuple; Mais les Puissances légitimes *sont ordonnées de Dieu.* Le Démon menteur des le commencement, & pere du mensonge, dans l'histoire de la tentation, montre à Jesus Christ, le Royaume du monde & leur gloire, en disant *je te donneray toutes ces choses, si en te prosternant en terre, tu m'adores. Car cette Puissance m'a été donnée & je la donne à qui je veux.* Puissances Souveraines du Monde que cette insolente créature vous fait tort. C'est de Dieu seul que vous ténes vôtre authorité; C'est à Dieu seul que vous en devés répondre. Nous oposons au mensonge du Diable le temoignage de celuy qui est *la verité*, disant à Pilate, *tu n'aurois aucune Puissance sur moy, si elle ne t'estoit donnée d'en haut.* Nous opposons encore à cet horrible mensonge, le témoignage de St. Paul, *les Puissances légitimes sont ordonnées de Dieu.*

De cette sentence de l'Apôtre, nous concluons avec luy que *celuy qui résiste aux Puissances, résiste à l'ordannance de Dieu, & que par sa résistance il fera venir la condemnation sur luy.*

Freres bien Aimés, si Dieu en sa colere avoit établi sur nous, un Monarque Païen, ou Tiran ou Persecuter ou Heretique, nous serions obligés de nous soumettre de bon coeur à sa domination, comme nous

 vous

vous l'avons prouvé d'une maniere invincible ; & avec quel plaisir ne devons nous pas nous assûjettir à l'Autorité d'un Monarque tres Chrêtien, tres Debonnaire & tres Orthodoxe. Ayons en horreur tous les partis de sedition qui ce pourroient former contre sa Majesté, comme des attentats de Démons, des productions les plus noires de l'Enfer, & comme des crimes les plus horribles qui allument la colére du ciel & attirent ses Jugements. Approuvons de bon Coeur l'authorité de l'Oint du Seigneur. Aymons d'une parfaite amour, un Prince qui est le Pere de son peuple, qui veille avec tant de soin pour la seureté de ses sujets, qui entretient la paix dans ses Etats comme la source des benedictions du ciel, pendant que toute l'Europe est embrasée par le flambeau de la Guerre. Aymons un Prince qui nous a receuillis comme dans son sein, qui est nôtre azile, nôtre refuge, & nôtre haute retraite. Craignons un Prince, qui est l'image vivante de Dieu, qui est environné des rayons de la majesté de Créateur, que le Ciel a armé de ses armes pour la punition des Méchans. Obeissons à un Prince, qui nous commande avec tant de douceur, qui porte les volontés de Dieu au genre humain. Faisons gloire d'employer nos biens, & de verser nôtre sang pour son service, puisque nous sommes de tous ses sujets, ceux qui luy ont le plus d'obligation : Servons d'exemple de fidelité, & d'obeissance, à ses autres sujets. Faisons connoître à toute la terre, que la Religion réformée de France n'inspire que la fidelité, & la sûjettion au Souverain. Rendons cette sûjettion avec une profonde reconnoissance, & envers Dieu qui nous a fait surgir au port, aprés la tempête, & envers le Monarque qui nous honore de sa protection ; Quel changement heureux ô Chrêtiens ! nous avons veu nos Temples renversez ou consacrez à la superstition, nos Pasteurs interdits ou exilez

les

les plus grands troupeaux dissipéz, nos Juges qui estoient nos ennemis, nous estions perpetuellement dans la fraieur que nos enfans nous fussent enlevés pour estre consacrés à l'Idole ; On nous intentoit sans cesse des procéz par colomnie, nous tremblions à l'oüye du son d'une clochete, nous courions risque de la vie, si nous refusions de nous prosterner devant une chose que nous croyons n'estre que du pain ? Nôtre vie n'estoit elle pas pire que la mort. Mais il apleu au bon Dieu de nous retirer de ses oppressions : Nous ne craignons plus, n'y pour nos temples, ny pour nos Pasteurs, ny pour nôtre Troupeau, ny pour nos enfans, ny pour nos biens, ny pour nôtre honneur, n'y pour nos vies ; Nous oyons en liberté la parole de nôtre Dieu : Nous le servons en pureté de conscience, sans craindre nos ennemis. Noûs vivons sous un Prince, qui nous fait sentir tous les jours sa bonté royalle. Randons donc graces à Dieu de tout nôtre cœur, d'un changement si heureux. Noublions jamais les faveurs que nous avons receuës d'un Monarque si benin. Prions Dieu qu'il le conserve longtemps à ses sûjects, le garantisse de toute sorte de machinations, qu'il luy donne un peuple obeissant, & des Conseillers fidelles. Qu'il benisse sa personne sacrée, la Reyne son épouze, Monseigneur le Duc d'York. Et poussons de nos cœurs ces vœux tres sinceres & tres ardens, *Vive le Roy*, *Vive le Roy*, *Vive le Roy.*

FIN.